

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 28 janvier 2025

Date de la convocation: 23 janvier 2025

Membres en exercice : 11

Le 28 janvier 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : 9

Votes exprimés : 9

Votes "Pour" : 9

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 0

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ

Représentés :

Excusés : Romain CHABRE

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : William GEORGES

DE_20250128_01

Renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion de l'Agence Postale Communale

Le Maire rappelle au conseil municipal la convention qui lie la commune de Juré et La Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale. Cette convention arrive à échéance prochainement.

Le Maire expose le nouveau contrat de présence postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat.

Dans ce cadre, une nouvelle convention doit être signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans selon votre souhait et est non reconductible
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins de vos citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé.
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible
- Une rémunération valorisant l'activité

Vous restez éligible à votre indemnité forfaitaire actuelle. Avec ce e nouvelle convention, vous pourrez également dépasser ce e rémunération si votre activité dépasse le montant forfaitaire.

Vous trouverez les détails de ces modalités dans les documents que je vous enverrai par mail.

- Un accompagnement et une assistance dédiée avec le Centre de Relations Partenaires

Le Maire propose de renouveler la convention pour une durée de 9 ans. Les horaires d'ouverture de l'agence postale pourraient être les suivants : Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00 et le samedi de 9h30 à 12h00.

Après étude de la convention de partenariat proposée, ainsi que des droits et obligations de chacune des parties, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE de renouveler la convention de partenariat qui lie la commune de Juré et La Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale pour une durée de 9 ans ;**

Date de transmission de l'acte: 29/01/2025

Date de réception de l'AR: 29/01/2025

042-214201162-DE_20250128_01-DE

A G E D I

- ***FIXE*** les horaires d'ouverture comme suit : du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00 et le samedi de 9h30 à 12h00 ;
- ***APPROUVE*** la convention présentée et jointe à la présente délibération ;
- ***CHARGE*** le Maire de signer ladite convention de partenariat et tout document afférent à cette décision.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, William GEORGES